

Problème d'orientation après la L3

Par **mdlcrx**, le **10/02/2017** à **20:54**

Bonjour à tous !

Je suis actuellement en troisième année de licence à Assas (mais que je passe en Erasmus). Si tout se passe bien, je devrais obtenir ma licence donc à la fin de cette année.

Cela signifie aussi : choix du Master 1, et là se pose un problème ...

Je change tous les jours d'orientation:

- un jour je veux faire avocate en droit public parce que j'adore réellement ce domaine
- un autre jour je veux devenir magistrate, juge, car je suis attirée par le métier (malheureusement je n'ai pas beaucoup d'affect pour les matières privées exceptées le droit civil des personnes et certains aspects du droit pénal)

Mais il m'arrive même de me demander si le droit est vraiment fait pour moi (quand je suis au bout du rouleau haha). J'ai même hésité à prendre une année sabbatique après la licence pour voyager, et développer mon expérience personnelle.

Est ce que quelqu'un s'est déjà trouvé dans la même situation? Est-ce qu'il est facile de se réorienter si par exemple on se "trompe" de Master 1?

Car la réalité c'est que je n'ai que 21 ans, et qu'on nous demande de choisir assez rapidement notre vocation, alors que je considère (pour ma part) que c'est un âge encore jeune.

J'ai très peur de me tromper dans mon orientation et de le regretter toute ma vie.

Est ce que certains d'entre vous ont des conseils?

Merci d'avance !! :)

Par **Xdrv**, le **10/02/2017** à **21:49**

Bonsoir Mdlcrx,

Premièrement je me suis moi-même demandé s'il ne me fallait pas une année de césure afin de faire des stages et autres expériences pour préciser mon projet d'orientation. A l'unanimité les membres de ce forum me l'ont déconseillé. En droit on acquiert un rythme de travail et

d'apprentissage qu'il sera dur de retrouver après un an de "pause".

Je vous conseille personnellement de faire des stages. Je suis en L3 avec un dossier relativement moyen mais l'envie permet de faire beaucoup de choses. J'ai donc effectué un stage de deux semaines en cabinet d'avocat pénaliste durant les vacances de Noël et j'effectue un stage en juridiction pendant les deux semaines de vacances de ce semestre.

Cela permet de voir la réalité même d'une profession, il serait illusoire de s'orienter de façon certaine uniquement en ayant lu des articles sur telle ou telle profession sur internet. Le stage est selon moi très important non seulement pour l'expérience mais aussi le recul, le réseau, les avis des professionnels, etc. Que du bon.

Si votre master ne vous convient pas il n'y a aucun soucis. Abandonnez le tout en essayant de suivre les cours du master qui semblerait vous intéresser davantage. Je fais partie de ceux qui pensent que ça ne sert à rien de s'efforcer de vouloir valider à tout prix si on sait que cela ne nous plaît pas, mieux vaut préparer autre chose pendant ce temps là.

Enfin, en étant magistrat vous pouvez très bien cesser cette activité et passer l'avocature et inversement. La vie est suffisamment courte pour ne pas faire de place aux regrets, si cela ne vous plaît pas ne vous efforcez pas de continuer par peur de repartir à zéro, essayez autre chose.

Par **Fax**, le **11/02/2017** à **00:50**

Bonsoir,

Je me permets d'ajouter que vous pouvez devenir magistrat administratif (deux ordres de juridiction obligent), ce qui concilierait votre envie d'être juge et votre appétence pour le droit public.

Par **mdlcrx**, le **16/02/2017** à **00:41**

Merci pour vos réponses!

marcu13 ouf je suis rassurée de voir que je ne suis pas la seule à me poser des questions et à parfois vouloir un break ! Je cherche des stages mais c'est assez compliqué étant donné que je n'ai aucun contact dans la profession et qu'on ne peut pas nier que le piston aide beaucoup dans ce genre de domaine. Du coup je vais essayer d'envoyer des CV à des cabinets d'avocats en droit public que j'ai vu sur internet.

Est-ce que l'année sabbatique après le M2 semble être une idée moins farfelue? Je pourrais en profiter pour commencer à me préparer pour le concours de mon côté.

fax: oui j'y ai pensé aussi, mais déjà le concours de l'ENM est très difficile, mon chargé de TD m'a dit que le concours pour devenir juge administratif battait tous les records en terme de difficulté. En tout cas très peu de places par rapport aux demandes. Un aux très très bas de

réussite.

Par **Herodote**, le **16/02/2017** à **23:08**

Bonsoir,

A lire le site du Conseil d'Etat, il y avait, pour le concours externe (concours étudiant), 20 places offertes en 2016 pour 170 candidats présents. Cela signifie que 12% des candidats présents à toutes les épreuves ont été admis. C'est un taux tout à fait accessible pour un concours de cette catégorie !

Il ne faut pas se fier à tout ce que l'on dit et ce que l'on entend, surtout de la bouche des chargés de TD. Comme pour l'ENM, c'est un concours difficile, mais néanmoins accessible avec une bonne préparation. De surcroît, contrairement à l'ENM, seul le droit public est au programme.

Avec un bon master 2 de droit public, une préparation dédiée et une expérience d'assistant de justice en TA/CAA ou au CE (bien utile pour certaines épreuves), vous aurez toutes vos chances de réussir ce concours !

Pour plus d'informations sur le concours: <http://www.conseil-etat.fr/Tribunaux-Cours/Recrutement-Carriere/Recrutement-des-magistrats/Le-recrutement-direct-par-voie-de-concours-externe-et-interne>